

RAPPEL : vous avez validé votre renouvellement sur le site de la FFBB, vous devez maintenant régler votre cotisation pour que nous puissions valider définitivement votre licence.

2 possibilités pour le règlement :

REGLEMENT PAR VIREMENT

Vous pouvez régler **en 1 fois** le montant de votre cotisation par virement sur le compte postal de l'ASPTT RENNES BASKET

RIB : FR89 2004 1010 1301 9590 8R03 470

Merci de préciser le motif du paiement de la façon suivante :

COTISATION 2020-2021 - CATEGORIE (par ex U9) - NOM et PRENOM de l'adhérent

PERMANENCES REGLEMENT COTISATIONS

Août 2020 :

Salle ASPTT => **SENIORS - Jeudi 27** de 19h00 à 20h00

Salle ASPTT => **SENIORS Vendredi 28** de 19h00 à 20h00

Septembre 2020 :

Salle ISAAC => **JEUNES - Mardis 1, 8, 15, 22 et 29** de 18h00 à 19h00

Salle ASPTT => **JEUNES - Mercredis 2, 9, 16, 23 et 30** de 14h00 à 20h00

Salle ASPTT => **SENIORS - Jeudis 3, 10, 17** de 19h00 à 20h00

Salle ASPTT => **SENIORS - Vendredis 4, 11 et 18** de 19h00 à 20h00

MODE REGLEMENT COTISATION

Vous pouvez régler votre cotisation de la façon suivante :

- Chèque Vacances
- Passeport loisir/culture
- Coupon Sport
- Dispositif SORTIR (vous devez passer au secrétariat de l'ASPTT le mercredi AM pour valider le montant)

Pour les paiements par chèque, vous avez la possibilité de payer en 4 fois :

5-sept.	5-oct.	5-nov.	5-déc.
Date-limite de paiement 31/12/2020			

Pour les paiements en numéraire, le 1er versement doit être égale à 30% du montant global puis au 5 de chaque mois (date-limite de paiement 31/12/2020)

TOUTE DEMANDE PARTICULIERE SERA ETUDIEE PAR LE RESPONSABLE DES LICENCES